

Envoi par courrier et par télécopieur : (819) 825-6650

(DQ1)

Québec, le 25 avril 2007

Monsieur Jocelyn Hébert
Ville de Val-d'Or
855, 2^e Avenue, C.P. 400
Val-d'Or (Québec) J9P 4P4

Objet : Projet de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles en Abitibi-Témiscamingue

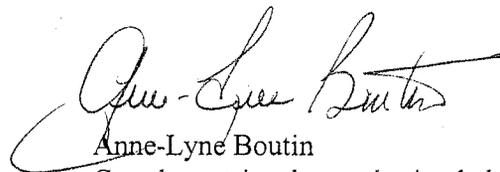
Questions complémentaires du 25 avril 2007 (n^{os} 1, 2 et 3)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais soit d'ici le 9 mai compte tenu de la préparation des mémoires en vue de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 22 mai prochain.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Anne-Lyne Boutin

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Questions du 25 avril 2007 adressées à la Ville de Val-d'Or

1. Compatibilité au plan d'urbanisme et planification récréotouristique

- a. Est-ce que le projet de réserve de biodiversité de la forêt Piché-Lemoine est compatible avec le plan d'urbanisme de la Ville ?
- b. Est-ce que la Ville envisage de possibles restrictions aux usages récréatifs qu'elle autorise sur le pourtour du lac Lemoine au regard du statut de réserve de biodiversité prévu ?
- c. Dans quelle mesure le projet de réserve de biodiversité de la forêt Piché-Lemoine s'intègre avec la planification récréotouristique de la Ville ? Quels sont, le cas échéant, les projets de développement touristiques prévus dans le secteur du projet ?

2. Réglementation municipale

- a. Est-il prévu que les réglementations des villes de Dubuisson et de Val-d'Or soient fusionnées ? Si oui, à quel moment ?
- b. La commission souhaite obtenir la réglementation municipale ainsi que, le cas échéant, toute information relative à l'érosion et à la protection des berges et des rives du lac Lemoine.

3. Gestion des matières résiduelles

Quelle suite avez-vous donnée à une plainte datant des années 2002-2003 transmise par M. Jean-Marie Tremblay concernant un dépotoir illégal dans le secteur du chemin des scouts à proximité du lac Lemoine ?